



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU GERS

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°32-2017-104

PUBLIÉ LE 11 SEPTEMBRE 2017

Sommaire

DDT

32-2017-09-11-001 - ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE DE M. PHILIPPE BLACHERE (4 pages) Page 3

32-2017-09-11-002 - DECISION APPLICATION DES DROITS DES SOLS - DELEGATION DE SIGNATURE (4 pages) Page 8

PREF-DIRCIME

32-2017-09-11-004 - Arrêté portant délégation de signature à Madame Nicole PITTALUGA, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, directrice des libertés publiques et des collectivités locales (3 pages) Page 13

DDT

32-2017-09-11-001

ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE
DE M. PHILIPPE BLACHERE

DELEGATION SIGNATURE DE M. BLACHERE A SES COLLABORATEURS

**ARRETE
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE
de Monsieur Philippe BLACHERE**

Le directeur départemental des territoires du Gers

VU le code de l'urbanisme,

VU le code de la construction et de l'habitation,

VU le code du patrimoine,

VU le code de la voirie routière,

VU le code de l'environnement,

VU le code des marchés publics,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

VU le décret n° 86-351 du 6 mars 1986 modifié portant déconcentration en matière de gestion des personnels relevant du ministre chargé de l'urbanisme, du logement et des transports,

VU le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions individuelles,

VU le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements,

VU le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié relatif aux directions départementales interministérielles,

VU le décret du 10 juin 2015 portant nomination de Monsieur Pierre ORY, en qualité de Préfet du Gers,

VU l'arrêté du 31 mars 2011 portant déconcentration des décisions relatives à la situation individuelle des fonctionnaires et agents non titulaires exerçant leurs fonctions dans les directions départementales interministérielles,

VU l'arrêté du 21 septembre 2012 portant nomination de Monsieur Philippe BLACHERE, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, directeur départemental des territoires du Gers,

VU l'arrêté préfectoral n° 2015-149-5 du 29 mai 2015 portant organisation de la direction départementale des territoires du Gers à compter du 1^{er} juin 2015.

VU le décret n° 2017-81 du 26 janvier 2017 relatif à l'autorisation environnementale,

VU le décret n° 2017-82 du 26 janvier 2017 relatif à l'autorisation environnementale,

VU l'arrêté préfectoral n° 32-2017-08-28-001 du 28 août 2017 portant délégation de signature à Monsieur Philippe BLACHERE, directeur départemental des territoires du Gers,

SUR proposition de Monsieur le chef du service secrétariat général.

ARRETE

Article 1er

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe BLACHERE, directeur et de M. Henri BOUYSSSES, directeur adjoint, délégation est donnée, en application des dispositions de l'article 44 du décret du 29 avril 2004 modifié, pour signer les affaires dont délégation est donnée par M. le Préfet, à :

Madame Sophie RICHARD, attachée principale d'administration, cheffe du service secrétariat général,

Madame Clotilde BAYLE, ingénieure des ponts, des eaux et des forêts, cheffe du service eau et risques et animatrice de la MISEN,

Monsieur Franck ALBERO, ingénieur divisionnaire des TPE, chef du service développement durable, habitat et sécurité,

Monsieur Michel UHLMANN, ingénieur divisionnaire des TPE, chef du service territoire et patrimoines,

Monsieur Julien BARTHES, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, chef du service agriculture durable.

Article 2

Délégation de signature est donnée, dans le cadre des attributions qui leur sont fixées, aux personnes ci-après :

Madame Sophie RICHARD, attachée principale d'administration, cheffe du service « secrétariat général », et son adjoint Monsieur Jean-Luc DOMENECH, Ingénieur des travaux publics de l'État, à l'effet de signer tous les actes relatifs à la gestion du personnel, au contentieux pénal et administratif ainsi qu'au contrôle de légalité dans le cadre de la mise à disposition du service auprès de la Préfecture.

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation est exercée par :

Madame Cathy LOZES, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, cheffe de l'unité « ressources humaines » à l'effet de signer tous les actes relatifs à la gestion du personnel.

Madame Clotilde BAYLE, ingénieure des ponts, des eaux et des forêts, cheffe du service « eau et risques » et animatrice de la MISEN et son adjoint Monsieur Guillaume POINCHEVAL, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, chef de l'unité « ressource en eau et milieux aquatiques », à l'effet de signer tous les actes et correspondances relevant de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques, de la police de l'eau, de la police de la navigation, de la pêche, du suivi des ASA, des aides dédiées à l'hydraulique agricole ainsi que ceux relatifs aux risques naturels et technologiques.

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation est exercée par :

- Monsieur Julien JACOTOT, ingénieur des travaux publics de l'État, chef de l'unité « qualité de l'eau », à l'effet de signer tous les actes et correspondances relatifs à la gestion de l'eau et à la police de l'eau.

- Monsieur Christian RANDOULET, technicien supérieur en chef du développement durable, chef de l'unité « risques naturels et technologiques » à l'effet de signer tous les actes et correspondances relatifs aux risques naturels et technologiques et à la police de la navigation.

Monsieur Franck ALBERO, ingénieur divisionnaire des TPE, chef du service «sécurité, habitat, aménagement et réseau territorial » et son adjoint, Monsieur Pascal LAZERGES, attaché principal d'administration à l'effet de signer tous les actes relatifs à la sécurité et à l'éducation routière, à la gestion de crise, à la publicité, à l'éclairage nocturne et au transport, aux déplacements, au bruit, les dossiers irrecevables ou incomplets dans le domaine des déchets inertes, à l'accessibilité, notamment à la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité, à la construction, à l'habitat, à la politique de la ville, au nouveau conseil aux territoires.

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation est exercée par :

- Madame Aline NOIRJEAN, déléguée permis conduire et sécurité routière, cheffe de l'unité éducation routière.

- Madame Isabelle AVEZAC, déléguée permis conduire et sécurité routière, cheffe de l'unité crise - publicité, à l'effet de signer tous les actes relatifs à la gestion de crise, la publicité, l'éclairage nocturne et au transport.

- Madame Nathalie DUPRAT-GACHIE, attachée d'administration, cheffe de l'unité sécurité routière, déplacement, énergie, à l'effet de signer tous les actes relatifs aux déplacements, au bruit, à l'énergie, et à la sécurité routière.

- Monsieur Mustafa KARA, ingénieur des travaux publics de l'État, chef de l'unité construction, accessibilité, à l'effet de signer tous les actes relatifs à l'accessibilité, notamment à la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité, à la construction.

- Madame Hélène GENAUX, attachée d'administration, cheffe de l'unité habitat, ville, à l'effet de signer tous les actes relatifs à l'habitat, à la politique de la ville.

- Monsieur Alain CABANNES, technicien supérieur en chef du développement durable, chef de l'unité territoriale Sud, Monsieur Jean LAZARTIGUES, technicien supérieur en chef du développement durable, chef de l'unité territoriale Nord, à l'effet de signer les actes relatifs au nouveau conseil aux territoires.

En cas d'absence ou d'empêchement des chefs d'unités territoriales, la délégation de signature concernant les actes relatifs à l'ingénierie d'appui territorial, les décisions d'octroi de congés annuels, les décisions relatives à l'aménagement foncier sera accordée à leurs adjoints.

Monsieur Michel UHLMANN, ingénieur divisionnaire des TPE, chef du service « territoire et patrimoines », et son adjoint M. Christophe SABOT, ingénieur divisionnaire des TPE, à l'effet de signer tous les actes relatifs à la planification, à l'urbanisme opérationnel et au foncier, à l'application du droit des sols et à l'aménagement foncier et urbanisme, à la forêt, la chasse, et « Natura 2000 », ainsi qu'au contrôle de légalité dans le cadre de la mise à disposition du service auprès de la préfecture.

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation est exercée par :

- Monsieur Olivier CAZAUX, ingénieur des TPE, chef de l'unité « planification et urbanisme opérationnel » à l'effet de signer tous les actes relatifs à la planification, à l'urbanisme opérationnel et au foncier.

- Madame Chrystel BADIE, attachée d'administration, cheffe de l'unité « application du droit des sols », à l'effet de signer tous les actes relatifs à l'application du droit des sols et à l'aménagement foncier et urbanisme.

- Monsieur Michel LANS, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, chef de l'unité « environnement », à l'effet de signer tous les actes relatifs, à la forêt, la chasse et « Natura 2000 ».

Monsieur Julien BARTHES, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, chef du service « agriculture durable » et son adjoint Monsieur Joël GOUTTE, ingénieur de l'agriculture et de l'environnement, chef de l'unité « gestion des aides » à l'effet de signer tous les actes relevant des aides du 1^{er} pilier de la PAC et les actes relatifs à la réglementation du 2^{ème} pilier de la PAC, aux aides du 2^{ème} pilier (axes 1 et 2) et contrôles, ainsi que les courriers relevant de la politique des structures et des SAFER.

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation est exercée par :

- Monsieur Eric BOURSIN, ingénieur de l'agriculture et de l'environnement, chef de l'unité « organisation économique » à l'effet de signer tous les actes et correspondances relatifs à la modernisation, à l'installation, à la transmission et à la politique des structures et des SAFER.

- Monsieur Patrick DURAND, chef technicien STEA, chef de l'unité « agro-environnement » à l'effet de signer tous les actes et correspondances relatifs aux MAE, à l'agriculture biologique, à l'agroforesterie et à la modernisation.

- Monsieur Michel DUPRE, ingénieur de l'agriculture et de l'environnement, chef de l'unité « filières et société » à l'effet de signer tous les actes et correspondances relatifs aux calamités agricoles, à la gestion des GAEC, aux aides conjoncturelles, aux dispositifs agridiff/ARP, au plan de campagne.

- Monsieur Christophe BRESSON, chef technicien SFTR, chef de l'unité « contrôles », à l'effet de signer tous les actes et correspondances relatifs aux contrôles et à la coordination des contrôles des aides agricoles.

Madame Sandrine AUBIE-LEGENDRE, Contractuelle A, cheffe du pôle « information, expertise et développement des territoires, à l'effet de signer tous les actes relatifs à l'observation du territoire et aux aides du 2^{ème} pilier de la PAC (mesure 6-4-1 et LEADER).

Madame Françoise UHLMANN, attachée d'administration, responsable de l'unité « affaires juridiques », à l'effet de signer tous les actes relatifs au contentieux administratif, au contentieux pénal au titre notamment du code de l'urbanisme.

Monsieur Franck ALBERO, ingénieur divisionnaire des TPE, chef du service « sécurité, habitat, aménagement et réseau territorial », à l'effet de signer tous les actes en lien avec la sécurité défense en tant que Responsable Sécurité Défense.

Mesdames et messieurs Sophie RICHARD, attachée principale d'administration, Jean-Luc DOMENECH, ingénieur des travaux publics de l'État, Clotilde BAYLE, ingénieure des ponts, des eaux et des forêts, Guillaume POINCHEVAL, ingénieur de l'agriculture et de l'environnement, Sandrine AUBIE-LEGENDRE, Contractuelle A., Messieurs Julien BARTHES, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, Joël GOUTTE, ingénieur de l'agriculture et de l'environnement, Franck ALBERO, ingénieur divisionnaire des TPE, Pascal LAZERGES, attaché principal d'administration, Michel UHLMANN, ingénieur divisionnaire des TPE, Christophe SABOT, ingénieur divisionnaire des TPE, à l'effet de signer tous actes relatifs à la restriction de circulation pour le transport routier.

L'arrêté du 8 mars 2017 est abrogé.

Fait à Auch, le **11 SEP. 2017**

Le directeur départemental des territoires,



Philippe BLACHERE

DDT

32-2017-09-11-002

DECISION APPLICATION DES DROITS DES SOLS -
DELEGATION DE SIGNATURE

DECISION DELEGATION SIGNATURE ADS



PREFET DU GERS

DECISION

Application des droits des sols

Le directeur départemental des territoires,

VU le code de de l'urbanisme, et notamment ses articles R 423-16 et R422-2,

Sur proposition de Mme la cheffe du secrétariat général et M. le chef du service territoire et patrimoines.

DECIDE

ARTICLE 1 : Délégation est donnée, pour signer les courriers et bordereaux de consultation des services, ainsi que pour procéder à ces consultations par voie électronique à :

M. Henri BOUYSES, ingénieur en chef des TPE, directeur adjoint,

Mme Sophie RICHARD, attachée principale d'administration, cheffe du secrétariat général,

M. Michel UHLMANN, ingénieur divisionnaire des TPE, chef du service territoire et patrimoines,

M. Christophe SABOT, ingénieur divisionnaire des TPE, adjoint au chef du service territoire et patrimoines,

Mme Chrystel BADIE, cheffe de l'unité ADS,

Mme Christine PERISSE, adjointe à la cheffe de l'unité ADS,

Mme Frédérique HEULOT, cheffe de pôle instruction,

Mmes Elisabeth MONTET, Fabienne PINJON et M. Philippe BARTHON, instructeurs ADS,

Mme Laetitia GACONGNE, collaboratrice de la cheffe de pôle relation avec les collectivités locales.

.../...

ARTICLE 2 : Délégation est donnée, en vue d'émettre l'avis du Directeur Départemental des Territoires et de signer les courriers d'envoi aux sous-préfets d'arrondissement, dans le cadre de la procédure d'avis divergents, pour les dossiers énumérés ci-dessous :

- déclarations préalables
- certificats d'urbanisme, permis de construire, d'aménager ou de démolir dans les cas exposés ci-dessous :
 - * absence de desserte par les réseaux eau et/ou électricité, cette absence de desserte pouvant être caractérisée par une distance entre le terrain et le réseau supérieure à cent mètres, l'absence dans le dossier d'une servitude nécessaire au passage des réseaux ou de l'accord du demandeur sur le financement des travaux dans le cas d'un raccordement individuel de moins de cent mètres ou le caractère insuffisant de la capacité du réseau concerné.
 - * incapacité du terrain à accueillir une installation d'assainissement autonome
 - * terrain situé en zone ZN d'une carte communale, pour un projet n'ayant pas vocation à être réalisé dans cette zone (habitation notamment).
 - * avis défavorable conforme de l'ABF sur les projets de permis.
 - * avis défavorable du gestionnaire du réseau routier pour l'accès
 - * capacité insuffisante de la station d'épuration dans le cas où le projet doit être raccordé au réseau collectif
 - * non-respect des règles d'implantation prévues au règlement national d'urbanisme
 - * absence de recours obligatoire à un architecte
 - * refus de prorogation de certificats d'urbanisme dans le cas prévu au premier alinéa de l'article R410-17 du code de l'urbanisme à :

M. Henri BOUYSES, ingénieur en chef des TPE, directeur adjoint,

Mme Sophie RICHARD, attachée principale d'administration, cheffe du secrétariat général,

M. Michel UHLMANN, ingénieur divisionnaire des TPE, chef du service territoire et patrimoines,

M. Christophe SABOT, ingénieur divisionnaire des TPE, adjoint au chef de service territoire et patrimoines

Mme Chrystel BADIE, cheffe de l'unité ADS,

Mme Christine PERISSE, adjointe à la cheffe de l'unité ADS.

ARTICLE 3 : Délégation est donnée en vue d'émettre l'avis du service instructeur des autorisations d'urbanisme et de signer les bordereaux d'envoi à l'autorité compétente à :

M. Henri BOUYSES, ingénieur en chef des TPE, directeur adjoint,

Mme Sophie RICHARD, attachée principale d'administration, cheffe du secrétariat général,

M. Michel UHLMANN, ingénieur divisionnaire des TPE, chef du service territoire et patrimoines,

M. Christophe SABOT, ingénieur divisionnaire des TPE, adjoint au chef du service territoire et patrimoines,

Mme Chrystel BADIE, cheffe de l'unité ADS,

Mme Christine PERISSE, adjointe à la cheffe de l'unité ADS,

Mme Frédérique HEULOT, cheffe de pôle instruction.

ARTICLE 4 : Délégation est donnée pour la signature des bordereaux de transmission des projets de lettres d'instructions au titre du contrôle de légalité à :

M. Henri BOUYSES, ingénieur en chef des TPE, directeur adjoint,

Mme Sophie RICHARD, attachée principale d'administration, cheffe du secrétariat général,

M. Michel UHLMANN, ingénieur divisionnaire des TPE, chef du service territoire et patrimoines,

M. Christophe SABOT, ingénieur divisionnaire des TPE, adjoint au chef du service territoire et patrimoines

Mme Chrystel BADIE, cheffe de l'unité ADS,

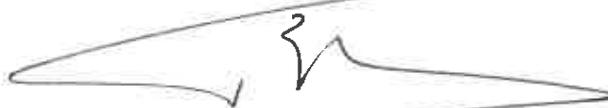
Mme Christine PERISSE, adjointe à la cheffe de l'unité ADS,

Mme Françoise CAPDECOMME, cheffe de pôle des relations avec les collectivités locales.

ARTICLE 5 : Mme la cheffe du secrétariat général et M. le chef du service territoire et patrimoines et l'ensemble des agents suscités sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Auch, le **11 SEP. 2017**

Le Directeur Départemental des Territoires

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'P' followed by 'L' and 'B'.

Philippe BLACHERE

PREF-DIRCIME

32-2017-09-11-004

**Arrêté portant délégation de signature à Madame Nicole
PITTALUGA, conseiller d'administration de l'intérieur et
de l'outre-mer, directrice des libertés publiques et des
collectivités locales**

Préfecture

Direction de la coordination
interministérielle
et des moyens de l'état

Service du pilotage
interministériel
et du développement

Bureau du courrier
et de la coordination

ARRÊTÉ
portant délégation de signature à Mme Nicole PITTALUGA,
conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre mer,
directrice des libertés publiques et des collectivités locales,

Le préfet du Gers,
Chevalier de la Légion d'Honneur,

- VU** la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée (notamment par l'article 132 de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales) relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles,
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements,
- VU** le décret du 10 juin 2015 nommant M. Pierre ORY préfet du Gers,
- VU** la circulaire du 28 mars 2017 du ministre de l'intérieur relative aux règles applicables en matière de délégation de signature des préfets,
- VU** l'arrêté ministériel du 26 août 2014 nommant Mme Nicole PITTALUGA directrice des libertés publiques et des collectivités locales à la préfecture du Gers,
- VU** l'arrêté préfectoral du 8 juin 2015 fixant l'organisation et les attributions des services de la préfecture du Gers,
- Sur** proposition de M. le secrétaire général de la préfecture,

ARRÊTE

Article 1er : Délégation est donnée à **Mme Nicole PITTALUGA**, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, directrice des libertés publiques et des collectivités locales, à l'effet de signer, au nom du préfet du Gers, tous documents, concernant les attributions de sa direction, à l'exclusion des arrêtés.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Nicole PITTALUGA**, la délégation de signature prévue à l'article 1er ci-dessus sera exercée, chacun en ce qui concerne ses attributions respectives, par :

* **Mme Véronique DESGUE**, attachée d'administration de l'Etat, chef du bureau des élections et de la réglementation, et, en cas d'absence ou d'empêchement de celle-ci, par **M. Freddy VIDAL**, secrétaire administratif de classe supérieure, adjoint au chef de bureau.

* **M. Stéphane VAVASSORI**, attaché principal d'administration de l'Etat, chef du service de la délivrance des titres, et, en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, par :

- **Mme Anne-Marie DUPRAT**, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, adjointe au chef du service de la délivrance des titres, chargée de la circulation et, en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière par **Mme Isabelle AMARGER**, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, adjointe au chef du service de la délivrance des titres, chargée du droit du séjour et de la nationalité.

- **Mme Isabelle AMARGER**, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, adjointe au chef du service de la délivrance des titres, chargée du droit du séjour et de la nationalité et, en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière par **Mme Anne-Marie DUPRAT**, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, adjointe au chef du service de la délivrance des titres, chargée de la circulation.

* **M. Didier ROTA**, attaché principal d'administration de l'Etat, chef du service des relations avec les collectivités locales, et, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par :

- **Mme Nadine COURSELLE**, attachée d'administration de l'Etat, adjointe au chef de service des relations avec les collectivités locales, chef du bureau du contrôle de légalité et de l'intercommunalité, et, en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière, par **Mme Laurence FERNANDO** secrétaire administrative de classe exceptionnelle.

- **Mme Bernadette SOLIRENE**, attachée d'administration de l'Etat, adjointe au chef de service des relations avec les collectivités locales, chef du bureau du contrôle budgétaire, des finances locales et des dotations, et, en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière par **Mme Monique SEVAT**, secrétaire administrative de classe supérieure.

* **M. Frédéric GUERTENER**, attaché d'administration de l'Etat, chef du bureau du droit de l'environnement.

Article 3 : Nonobstant les articles précédents, délégation permanente est donnée à :

* **Mme Véronique DESGUE**, chef du bureau des élections et de la réglementation, à l'effet de signer :

- les récépissés de déclaration et de modification d'association,
- les récépissés provisoires et définitifs de dépôt des candidatures pour les élections politiques ou professionnelles.

En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Véronique DESGUE**, délégation est donnée à **M. Freddy VIDAL**, adjoint au chef de bureau.

* **M. Stéphane VAVASSORI**, chef du service de la délivrance des titres, à l'effet de signer :

- pour les attributions relatives à la circulation :

- les certificats d'immatriculation des véhicules ainsi que tous documents délivrés au public, tels que certificats de situation de véhicules, récépissés de déclaration de destruction,
- les permis de conduire,
- les mesures administratives consécutives à un examen médical,
- les attestations de visite médicale taxis, ambulances, transports sanitaires et transports scolaires,
- les courriers de restitution des permis étrangers aux autorités de délivrance, après échange contre un permis français,
- les cartes professionnelles de conducteurs de taxis.

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Stéphane VAVASSORI**, chef du service de la délivrance des titres, délégation est donnée à **Mme Anne-Marie DUPRAT**, adjointe au chef du service de la délivrance des titres, chargée de la circulation et, en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière par **Mme Isabelle AMARGER**, adjointe au chef du service de la délivrance des titres, chargée du droit du séjour et de la nationalité.

- pour les attributions relatives au droit du séjour et de la nationalité :

- les cartes nationales d'identité,
- les passeports,
- les titres de séjour,
- les documents de circulation pour mineurs étrangers,
- les titres d'identité républicains,
- les titres de voyage pour réfugiés,
- l'enregistrement et la délivrance du récépissé constatant le dépôt d'une souscription de nationalité au titre de l'article 21-2 du code civil,
- tous documents ne comportant pas de décision, les correspondances courantes.

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Stéphane VAVASSORI**, chef du service de la délivrance des titres, délégation est donnée à **Mme Isabelle AMARGER**, adjointe au chef du service de la délivrance des titres, chargée du droit du séjour et de la nationalité et, en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière par **Mme Anne-Marie DUPRAT**, adjointe au chef du service de la délivrance des titres, chargée de la circulation.

* **M. Hervé ZURAW**, attaché principal d'administration de l'État, responsable du pôle juridique et documentaire à l'effet de signer tout document relatif au recensement des provisions pour litiges dans le cadre des travaux d'inventaire.

Article 4 : Le précédent arrêté préfectoral n°32-2017-08-29-007, en date du 29 août 2017, portant délégation de signature à **Mme Nicole PITTALUGA**, directrice des libertés publiques et des collectivités locales, est abrogé au lendemain de la date de publication du présent arrêté, qui voit le présent arrêté entrer en vigueur.

Article 5 : M. le secrétaire général de la préfecture et Mme la directrice des libertés publiques et des collectivités locales sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'Etat.

Auch, le

11 SEP 2017



Le préfet

Pierre ORY